

BRIQUEUR-MACON (T.P. - EDIFICES, PARCS ET V.P.)NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la construction, la réparation et la réfection d'ouvrages en briques, briques réfractaires, pierres naturelles ou artificielles, blocs de ciment ou de verre, terracotta, moellons, ciment réfractaire et autres matériaux de même nature.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit généralement sous forme de directives orales et à l'occasion sous forme de plans ou schémas. Il est principalement chargé d'effectuer, conformément aux règles du métier, des travaux de maçonnerie. Le travail est contrôlé régulièrement par un employé de rang supérieur.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

Répare et bâtit des murs de maçonneries; enlève le vieux revêtement et pose la brique ou tous autres matériaux de même nature qui entrent dans la composition du mur.

Répare et bâtit les diverses parties en briques des incinérateurs telles que: four, chambre à combustion, chute, etc. Pose les ancrages nécessaires.

Répare ou refait les parties en ciment réfractaire des incinérateurs.

Inspecte l'intérieur des incinérateurs et procède aux réparations mineures des parties en briques ou en ciment réfractaire.

Prépare ou fait préparer le mortier requis.

Taille les matériaux selon les dimensions voulues et en fait la pose après avoir appliqué le mortier; tire les joints et s'assure du niveau et de l'aplomb des murs.

Dresse ou surveille le dressage des échafauds.

QUALITES REQUISESBonnes connaissances:

des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;

des procédés de fabrication des mortiers et de leurs propriétés;

des mesures de sécurité à observer.

QUALITES REQUISES (Suite)

Habilités:

- à se servir des outils propres au métier;
- à lire des plans et à préparer des croquis simples;
- à travailler à différentes altitudes;
- à effectuer les travaux selon les règles du métier.

Degré minimum d'instruction et d'expérience

Détenir un certificat de qualification valide de briqueteur-maçon
décerné par la Direction générale de la Main d'Oeuvre.

Instruction: Savoir lire, écrire et parler le français ou l'anglais
et posséder un minimum de connaissances de la langue
seconde.

Expérience: Quelques expériences en qualité de briqueteur-maçon.

Le 30 août 1974
révisé le

VUE ET APPROUVEE

POUR LA VILLE

[Signature]
[Signature]
R. F. [Signature]

DATE: 28/1/75

POUR LE SYNDICAT

[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]